

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

## Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 19 juin 2018. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 juillet au 2 août 2018. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée. L'appui de la Défense continuera à être réduit à intervalles réguliers, en collaboration avec la police et en fonction des besoins rencontrés sur le terrain.

Indépendamment du niveau de la menace, la mission de surveillance dans le cadre du sommet de l'OTAN peut être appuyée par un contingent de maximum 870 militaires et ce, du 10 juillet au 13 juillet 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>